



Compte rendu du CHSCT/EP du 12 février 2013

A Toulouse sous la présidence de monsieur François Jacq, PDG de Météo-France.

Etaient également présents : madame Yve Ferry-Deletang DRH, madame le docteur Monchalin, madame Van der Vossen psychologue du travail, monsieur Denis Murat, conseiller de prévention, monsieur Richard Stein, inspecteur santé et sécurité au travail, et les représentants des OS.

Madame Champagne et monsieur Thibaut étaient présents pour la présentation du document sur le télétravail, madame Ciccione pour la présentation de l'expérimentation sur les DATI (dispositif d'alarme pour travailleur isolé) dans la DIRO.

Madame Dziak Valérie est nommée secrétaire du CHSCTEP pour l'année 2013.

*

Monsieur Richard Stein, nouvel inspecteur santé et sécurité au travail, se présente.

Définition synthétique de sa fonction :

Il contrôle l'application de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité, conseille et formule des propositions pour sa mise en œuvre et son respect, participe aux projets et aux demandes des services dans le domaine de la prévention.

1. **Le compte-rendu ainsi que le relevé de conclusions du CHSCT/EP du 18 octobre 2012 sont approuvés.**
2. **Suivi des actions engagées par le CHSCTEP, un certain nombre d'actions était à l'ordre du jour, elles sont développées ci-dessous :**

- Etude de l'approche ergonomique du poste de travail :

Aucune avancée sur ce sujet. La DRH rencontrera prochainement un professeur des arts et métiers. Le but est de mettre à disposition de Météo France un stagiaire (élève des arts et métiers) qui aidera à élaborer un document de référence sur le sujet.

- Exposition au risque amiante :

Le docteur Monchalin rend compte des dispositions en cours :

A MF, les métiers qui ont été exposés à l'amiante sont connus et depuis 2004 les agents directement exposés lors de leur carrière professionnelle se sont vu proposer un suivi. Des retraités ont aussi été contactés.

La problématique est plus complexe pour les agents ayant travaillé ou été logés dans des locaux où des éléments étaient amiantés (exposition environnementale), le dépistage massif n'est pas obligatoire mais il est nécessaire d'assurer une veille sur les cas qui se déclareraient. Un suivi sera fait par les médecins de prévention par un protocole qui reste à finaliser.

- Produits dangereux dans les MIR :

Les fiches de sécurité sont disponibles pour les produits utilisés ainsi qu'un guide technique.

- Suivi des habilitations :

Un guide des habilitations a été publié.

Un suivi sur SITERH est prévu, le but sera de donner aux chefs de service les outils nécessaires pour gérer les habilitations.

Il conviendra de déterminer précisément les droits d'accès afin de respecter la confidentialité.

- Guide technique plan de prévention du travail isolé :

Rappel du CHSCTEP précédent :

Une version 2 du guide technique « plan de prévention du travail isolé » a été présentée.

Le guide technique rappelle le code du travail, donne une évaluation des risques liés au travail isolé et énumère les trois types de prévention. La finalité étant de doter l'agent en situation de travail isolé d'un dispositif d'alarme.

Le document aborde explicitement les missions de maintenance et précise que si une PTI ne peut être mise en place, la mission doit, de manière habituelle, s'effectuer à 2 agents. Formule assez sibylline qui ne doit pas être un blanc-seing donné à la direction pour exiger l'impossible.

Des essais de DATI sont en cours d'expérimentation sur différents sites de la DIRO.

Retour sur les DATI (madame CICCIONE) : Non abordé, sera présenté au prochain CHSCT-EP

Le document finalisé est en cours de présentation aux CHSCTSS.

- Problème de vétusté et de dangerosité des bâtiments sur l'île de Tromelin :

Des travaux sont prévus après la saison cyclonique au printemps 2013.

Les autres actions engagées (Risque psycho sociaux, plan de prévention du risque alcool et document unique) sont à l'ordre du jour et seront développés ci dessous :

3. Présentation de l'expérimentation sur le télétravail :

Des documents de cadrage sur la procédure envisagée ont été présentés :

- Un récapitulatif des emplois éligibles ou non au télétravail (ou partiellement éligibles).
- Un formulaire de demande de l'agent avec évaluation par le responsable hiérarchique, l'avis technique du service informatique, de l'assistant de prévention (après visite des locaux où est envisagé le télétravail) et le médecin de prévention.
- Un protocole d'aménagement de l'organisation du travail de l'agent.

En complément le formulaire de visite de l'assistant de prévention pour la visite des locaux.

Un calendrier est prévu :

Après la présentation au CHS, une action de communication et d'information sera lancée en mars 2013, les candidatures seront recueillies et instruites en mars/avril, une première sélection des agents sera réalisée mi avril et le début des activités sera opérationnel courant 2013. Un premier bilan sera fait fin juin 2013 (puis tous les deux mois jusqu'à avril 2014).

Une commission composée d'un représentant de la DG, de la DRH, des OS, madame la psychologue du travail, le conseiller de prévention établiront une sélection qui devra être validée en CAP.

Les agents auront la possibilité de travailler dans des locaux de MF, dans une autre administration, un centre de télétravail mais aussi à leur domicile (en dernier recours). Le rythme de travail sera pendulaire (des jours sur le lieu d'affectation et des jours sur le lieu de télétravail).

Commentaires de la CFDT : Le sujet a donné lieu à des nombreux échanges.

La CGT a proposé un moratoire en attendant que le texte de la fonction publique soit publié. Cette proposition a été refusée après vote, la CFDT a voté contre ce moratoire car nous considérons que cette expérimentation doit débiter.

Comme d'autres, nous nous interrogeons sur les modalités pratiques, à savoir le rôle de l'assistant de prévention et ses droits à inspecter dans une autre administration, le contenu des formations prévues pour l'agent et son encadrement, les modalités de prise en charge des accidents du travail etc.

Le protocole devra être parfaitement maîtrisé mais l'attente des agents est grande et il faut que cette expérimentation réussisse.

4. Risques psychosociaux , bilan d'activité de la psychologue du travail :

Madame Van der Vossen nous présente son bilan d'activité 2012 :

- L'animation et la participation

Elle a assuré la coordination et le conseil auprès des interlocuteurs de l'établissement.

Elle a aussi participé aux instances de concertation (formation H et S, réunion assistants de prévention, réunions pluridisciplinaires, groupes de travail etc)

- L'intervention et le suivi.

Elle a accompagné les différentes actions préconisées dans le cadre du plan d'actions RPS.

5. Retour sur le questionnaire de CAPITAL SANTE :

Madame van Der Vossen présente un résumé des résultats du questionnaire de Capital Santé proposé aux agents de Météo-France du 10.09 au 02.10 2012.

1127 agents sur 3506 ont répondu au questionnaire. Tous les corps ont participé.

Le questionnaire comportait des questions ouvertes et il y a eu 840 réponses écrites et 677 suggestions. Cette étude s'est faite dans la continuité du questionnaire de Technologia.

Une synthèse sera communiquée par Capital Santé d'ici peu avec des recommandations que le cabinet juge pertinentes. Il conviendra d'adapter les résultats à des formats correctes pour tous. Retenons que 19.4 % des agents de Météo-France présentent un niveau de stress élevé, 13.8 des « troubles anxieux probables » et plus inquiétant 7.3 % des troubles dépressifs probables. Une grande majorité des agents sont fiers (78%) d'appartenir à Météo-France et sont intéressés par son évolution mais n'ont globalement pas confiance en l'avenir de l'établissement public (pour 57.5 %).

Dans leur perception de la fermeture d'un site, les agents concernés sont insatisfaits (à 80 %) de la façon dont le changement a été mis en œuvre et certains indicateurs concernant ces agents sont franchement mauvais (exemple, des troubles dépressifs probables à 14.8 %).

D'autres statistiques ont été établies en fonction du corps d'appartenance, de l'ancienneté dans la fonction, du domaine d'activité etc.

Nous reviendrons ultérieurement sur les résultats les plus pertinents.

6. Plan de prévention du risque alcool V2

Non abordé faute de temps, sera présenté lors du prochain CHSCT-EP

7. Amélioration du document unique de Météo-France

Non abordé faute de temps, sera présenté lors du prochain CHSCT-EP

8. Questions diverses :

A la demande de la CDFT et de la CGT sur la prise en charge par Météo-France des stages de récupération des points du permis de conduire (points perdus lors d'une infraction au code de la route dans le cadre professionnel), le PDG a répondu que le code de la route doit être respecté quelles que soient les circonstances mais qu'il fallait étudier le problème. Après débats, sans réelle soutenance des deux autres OS, il devrait faire élaborer des consignes vers les régions et services sur l'attitude à avoir et à appliquer vis à vis de la gestion des infractions et de la dénonciation des agents.

Les syndicats ont également rappelé le souhait que soit prise en compte la pénibilité du travail pour les agents en service permanent sachant que le dossier doit être ouvert au niveau de la fonction publique. Le PDG a déclaré que le ministère de tutelle avait tous les éléments nécessaires sur le dossier.

Commentaires CFDT : Soyons vigilants ! Si besoin relire l'excellent travail du docteur Kalfon dans le compte-rendu du CHS du 8 mars 2007 (à utiliser comme bréviaire si nécessaire).

A la demande de la CFDT et de la CGT sur un point sur les recrutements de médecin de prévention, madame le docteur Monchalain insiste sur deux régions la DIRNE et la DIRSE :

- Pour la DIRNE, le médecin jeune retraité reprendra ponctuellement du service pour un durée avoisinant 10 mois mais après... ?
- Pour la DIRSE, toujours personne et le nombre de personne à consulter devient énorme. Les pistes à explorer sont le recrutement avec des problèmes d'exigence de rémunérations des médecins ou l'augmentation de la quotité de temps sur les médecins existants. Pour palier aux urgences, il y a des contacts avec la médecine inter-entreprises en attendant de la solution pérenne.
Le fort vieillissement des cohortes de médecins de prévention et la fonction pas forcément attractive financièrement pour un jeune diplômé freinent les choses.

A la demande du SPASMET, un point d'information sur l'incendie à la DP a été fait par madame Ciccione. L'élaboration de l'arbre des causes est en cours. Il a fallu 10 min pour évacuer. Est souligné un manque de guide-files et de serre-files. Les consignes datant de 2005 ne sont plus à jour. Les premiers retours sont donc inquiétants.

Un dernier point concernant les trajets différés (trajet domicile travail) sera abordé au prochain CHSCT-EP. La DRH nous a distribué en toute fin de séance une instruction relative à ce sujet datée du 6 Février 2013 que nous pourrons étudier.

Prochain CHSCTEP, jeudi 13 juin 2013 à Toulouse